

CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS D'ALSACE 2010

CALENDRIER ET REGLEMENTS

TOUTES DISCIPLINES - INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES

I. CALENDRIER

DISCIPLINE	DATE	LIEU	ORGANISATION CREA	CONCOURS SUPPORT
DRESSAGE CLUB/PONAM	13 MAI	SALMBACH	X	
CSO CLUB	13 MAI	ECKWERSHEIM		X
CSO CLUB PONEY/PONAM	16 MAI	SALMBACH		X
EQUIFUN	30 MAI	OBERSCHAEFFOLSHEIM		X
PONY GAMES	6 JUIN	SARRE UNION		X
DRESSAGE AMATEUR	12-13 JUIN	MARLENHEIM	X	
VOLTIGE	20 JUIN	LA WANTZENAU		X
TREC	4 JUILLET	LA WANTZENAU		X
ATTELAGE	1 ^{ER} AOÛT	SEEBACH		X
CCE CLUB	29 AOÛT	CERNAY		X
HUNTER	2-3 OCTOBRE	COLMAR	X	
CSO	9-10 OCTOBRE	NEEWILLER	X	
CCE AMATEUR	17 OCTOBRE	ECKWERSHEIM		X

II. DISPOSITIONS GENERALES

1. Le Comité Régional d'Equitation d'Alsace décerne les titres de Champions d'Alsace et/ou de vainqueurs des Critériums, soit dans le cadre de concours particuliers relevant de son organisation, soit de concours supports.
2. Les titres susvisés ne peuvent être décernés qu'aux titulaires d'une licence prise au titre du CRE Alsace ou dont le domicile indiqué sur la licence est basé en Alsace, en cours de validité au moment des épreuves et correspondant au niveau de participation.
3. Le CRE Alsace dote les Championnats et Critériums de coupes, plaques, flots et, éventuellement, de médailles et écharpes.
4. Les observations ou réclamations éventuelles concernant les conditions d'application des présents règlements ne seront recevables que dans les 15 jours suivant les épreuves. Dans tous les cas, seuls les cavaliers (ou leur représentant légal s'il s'agit de mineurs) ont qualité pour réclamer sauf le cas des équipes où cette prérogative pourra être déléguée à l'entraîneur. Les réclamations éventuelles se feront par écrit auprès du secrétariat du CRE Alsace et seront à adresser impersonnellement à Monsieur le Président du CRE Alsace.

III. DISPOSITIONS SPECIFIQUES PAR DISCIPLINE

A T T E L A G E

1. GENERALITES

PRINCIPE : les Championnats d'Alsace d'Attelage se disputent sur un concours unique.

EPREUVES : Club, Amateur Solo, Amateur Paire, Amateur Team, Amateur Elite, Pro Solo, Pro Paire, Pro Team, Pro Elite. Toutes ces épreuves sont ouvertes aux poneys, chevaux et chevaux de trait.

2. TITRES ET CLASSEMENTS

Toutes les épreuves sus mentionnées sont attributives de titres. Le meneur y obtenant le meilleur résultat sera déclaré Champion d'Alsace de sa catégorie.

REMARQUES :

- Aucune épreuve préparatoire ne figurera aux Championnats d'Alsace.
- Les concurrents ne prennent de points que dans les épreuves correspondant à leur licence fédérale de compétition. Les Championnats sont réservés aux titulaires des licences fédérales de compétition correspondantes.
- Tout concurrent ayant participé aux Championnats verra ses points multipliés par 2 et compter pour la computer-list FFE de l'année en cours ou de l'année suivante en fonction de la date des Championnats.

C O N C O U R S C O M P L E T D ' E Q U I T A T I O N

1. GENERALITES

PRINCIPE :

- . Les Championnats d'Alsace de Concours Complet d'Equitation Amateur se disputent sur un concours unique.
- . Les Championnats d'Alsace de Concours Complet Club se disputent sur un concours unique.

EPREUVES :

- . Dans le cadre des Championnats d'Alsace Amateur seront organisées les épreuves Amateur 2, Amateur 2 Grand Prix, Amateur 1 et Amateur 1 Grand Prix.
- . Dans le cadre des Championnats d'Alsace Club seront organisées les épreuves Club 2 (par équipe uniquement) et Club 1 (par équipe uniquement).

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les engagements pour les Championnats par équipes Club 1 et Club 2 sont individuels (classement – épreuve) et la déclaration des équipes doit se faire au plus tard avant le début du dressage.
- Les enseignants titulaires d'une licence « Amateur » ne peuvent prendre part qu'au Championnat Amateur 1 Grand Prix.
- Les cavaliers engageant plusieurs chevaux dans l'épreuve support de leur Championnat, devront déclarer leur cheval de Championnat auprès du secrétariat du concours avant le début de l'épreuve et partir en premier avec celui-ci.
- Un même cavalier ne peut courir qu'un seul Championnat Amateur.
- En cas de participation à d'autres épreuves du concours support du Championnat, les cavaliers devront informer le secrétariat du concours du Championnat auquel ils participent.
- L'ordre des tests sera précisé à l'avant-programme du concours support du Championnat.

3. ATTRIBUTION DES TITRES

- Il est attribué un titre par catégorie sus mentionnée si un minimum de 4 participants licenciés en Alsace de la catégorie concernée prennent le départ de l'épreuve.
- S'agissant du niveau Pro, le titre de Champion est décerné sur la base du classement de la computer-list nationale arrêtée au 31 décembre 2010. La remise des titres aura lieu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2010 du CRE ALSACE.

D R E S S A G E

❖ CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS D'ALSACE AMATEUR

1. GENERALITES

PRINCIPE :

Les Championnats et Critériums se courent sur une compétition qui aura lieu sur 2 jours.

EPREUVES :

- CHAMPIONNATS :

- . Niveau Amateur 3/D : Amateur 3 Préliminaire/D2 et Amateur 3 Grand Prix/D1.
- . Niveau Amateur 2/C : Amateur 2 Préliminaire/C2 et Amateur 2 Grand Prix/C1.
- . Niveau Amateur 1/B : Amateur 1 Préliminaire/B2 et Amateur 1 Grand Prix/B1.
- . Niveau Amateur Elite/A : Amateur Elite Préliminaire/A7 et Amateur Elite Grand Prix/A6.

- CRITERIUMS :

- . Niveau Amateur 3/D : Amateur 3 Imposée C/D5 et Amateur 3 Imposée B/D4.
- . Niveau Amateur 2/C : Amateur 2 Imposée C/C5 et Amateur 2 Imposée B/C4.
- . Niveau Amateur 1/B : Amateur 1 Imposée C/B5 et Amateur 1 Imposée B/B4.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Aucune déclaration n'est à faire.
- Pour les Championnats, sont exclus du classement, les cavaliers qui auront été classés 2 fois et plus, avec le cheval engagé, dans des épreuves de niveau supérieur à celui du Championnat au titre duquel ils sont engagés et à partir de l'épreuve Imposée A de cette classe et ce sur la saison 2010. Exemple : un cavalier participant au Championnat Amateur 3 qui aurait été classé en Amateur 2 plus de 2 fois à partir de l'épreuve Amateur 2 Imposée A serait exclu du classement du Championnat Amateur 3.
- Un seul Championnat peut être couru ; possibilité de concourir sur un Championnat et un Critérium avec le même cheval ou deux chevaux différents.

3. CALCUL ET ATTRIBUTION DES POINTS

- La moyenne en pourcentage est retenue pour le classement des Championnats et Critériums.
- En cas d'égalité de pourcentage, sera déclaré Champion, le cavalier qui obtiendra le plus haut pourcentage sur l'épreuve de l'indice le plus élevé de son niveau (les épreuves Gd Px pour les Championnats et les épreuves Imposée B pour les Critériums).

4. TITRES ET CLASSEMENTS

- Pour chaque niveau de Championnats, il sera décerné un titre de Champion d'Alsace, quelque que soit la catégorie d'âge.
- Pour chaque niveau de Critériums, il sera attribué un titre de vainqueur, quelque soit la catégorie d'âge.

REMARQUES :

- Sur les Championnats, la cravache est interdite, par contre elle est autorisée sur les critériums (épreuves préparatoires).
- Il est interdit de dicter les reprises des Championnats mais cela est autorisé sur les Critériums.
- Les points attribués pour la computer-list FFE seront doublés en vue des qualifications pour les Championnats de France.
- Pour toute question non expressément réglée par les présentes dispositions, il sera fait application du règlement général des compétitions équestres et du règlement spécifique à la discipline du dressage en vigueur.

❖ CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS D'ALSACE CLUB ET PONAM

1. GENERALITES

PRINCIPE :

Les Championnats et Critériums se courent sur un concours unique.

EPREUVES :

- CHAMPIONNATS PONAM :

- . Niveau Ponam B : Ponam B Grand Prix.
- . Niveau Ponam B Elite : Ponam B Elite Grand Prix.
- . Niveau Ponam CD : Ponam CD Grand Prix.
- . Niveau Ponam CD Elite : Ponam CD Elite Grand Prix.

- CHAMPIONNATS CLUB :

- . Niveau Club Poney : Club Poney Préliminaire (texte inchangé).
- . Niveau Club 3 : Club 3 Préliminaire (nouveau texte) et Club 3 Grand Prix (Club Prélim. 2009).
- . Niveau Club 2 : Club 2 Prélim. (nouveau texte) et Club 2 Gd Prix (Club Elite Prélim. 2009).
- . Niveau Club 1 : Club 1 Prélim. (nouveau texte) et Club 1 Gd Prix (Club Elite Gd Prix 2009).
- . Niveau Club Elite : Club Elite Prélim. (Ama 3 Imposée A) et Club Elite Gd Prix (texte prélim.).

- CRITERIUMS :

- . Niveau Club 2 : Club 2 Libre (texte Club Libre 2009).
- . Niveau Club 1 : Club 1 Libre (texte Club Elite Libre 2009).
- . Niveau Club Elite : Club Elite Libre (texte Amateur 3 Libre).

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Aucune déclaration n'est à faire.
- Un cavalier ne peut courir qu'un seul Championnat mais il est possible de cumuler un Championnat et un Critérium de même niveau. Exemple : un cavalier participant au Championnat Club 2 Grand Prix (épreuve Club 2 Grand Prix) pourra participer au Critérium RLM Club 2 (épreuve Club 2 Libre) avec le même cheval ou deux chevaux différents.

3. CALCUL ET ATTRIBUTION DES POINTS

- La note en pourcentage est retenue pour le calcul des points.
- En cas d'égalité de pourcentage, les cavaliers seront départagés par les notes d'ensemble de leurs protocoles. En cas de maintien de l'égalité, les cavaliers seront départagés par la note de cavalier. En dernier ressort, les cavaliers seront départagés par la note du juge le plus gradé de leurs épreuves.

4. TITRES ET CLASSEMENTS

- Pour les Championnats Club 2 Préliminaire, Club 2 Grand Prix et Club 1 Grand Prix, il sera décerné un titre de Champion par catégorie suivante : moins de 21 ans, plus de 21 ans, vétérans (l'âge sera considéré à la date de clôture des engagements).
- Pour tous les autres Championnats et Critériums, un titre unique est décerné par niveau.

REMARQUES :

- Il est interdit de dicter les reprises.
- Pour toute question non expressément réglée par les présentes dispositions, il sera fait application du règlement général des compétitions équestres et du règlement spécifique à la discipline du dressage en vigueur.

E Q U I F U N

1. GENERALITES

Le Championnat d'Alsace d'Equifun procède d'une computer-list prenant en compte les résultats obtenus sur les concours de la saison et d'une finale.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les prétendants au titre de Champion d'Alsace devront faire état d'au moins 3 participations durant la saison (hors finale). La participation à la finale est obligatoire.
(La participation au Championnat Départemental comptera pour 2 participations).

3. CALCUL ET ATTRIBUTION DE POINTS

Les points attribués lors des concours le sont en fonction du classement obtenu et de la façon suivante :

- 1^{er} tiers du classement : 12 points.
- 2^{ème} tiers du classement : 8 points.
- 3^{ème} tiers du classement : 4 points.

Seuls les 3 meilleurs résultats sont pris en compte.

Les points attribués lors de la finale sont affectés du coefficient 2.

(Les points attribués lors du Championnat Départemental seront affectés du coefficient 2).

4. TITRES ET CLASSEMENTS

Le participant obtenant le plus grand nombre de points est déclaré Champion d'Alsace.
En cas d'ex aequo, le classement de l'épreuve finale départage les concurrents.

H U N T E R

1. GENERALITES

PRINCIPE : les Championnats d'Alsace de Hunter se courent par étapes avec une Finale.

EPREUVES :

- Championnat « Style » : Style 1 m et Style 1,10 m (coeff. 2).
- Championnat « Equitation » : Hunter Equitation Figures Imposées et Hunter Equitation Grand Prix Amateur.
- Championnat « Club » : Figures Imposées Club 1 et Grand Prix Club 1.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Cavaliers (épreuves Club) : les cavaliers concourant dans ce Championnat sont classés individuellement et par équipes. La composition des équipes est à communiquer au secrétariat du CRE Alsace au plus tard le vendredi de la semaine précédant celle des Championnats.
- Chevaux : 5 ans et plus. Un seul Championnat par jour sauf :
 - . en Style : 4 chevaux autorisés dont 2 pour le Championnat.
 - . en Equitation : 4 chevaux autorisés dont 1 pour le Championnat.Déclaration du ou des chevaux autorisés avant le début de la 1^{ère} épreuve du Championnat concerné.

3. ATTRIBUTION DES POINTS

Les points attribués lors des concours de la saison correspondent aux notes obtenues sur ces concours (exemple : la note 15 rapportera 15 points). Lors de la finale, les points de l'épreuve la plus élevée des Championnats Style et Equitation sont multipliés par deux.

4. TITRES ET CLASSEMENTS

- En Style, le couple cheval/cavalier totalisant le plus grand nombre de points est déclaré Champion d'Alsace.
- En Equitation, le cavalier totalisant le plus grand nombre de points est déclaré Champion d'Alsace.
- En Club, le cavalier totalisant le plus grand nombre de points à l'issue des 2 épreuves est déclaré Champion d'Alsace. Un classement par équipe sera établi par addition des points obtenus par les cavaliers composant chaque équipe.

REMARQUES :

- Les épreuves Style jugent la qualité du cheval ainsi que son dressage (c'est le cheval qui prend les points).

- Les épreuves Equitation jugent la dextérité du cavalier (c'est donc à lui que reviennent les points).

P O N Y G A M E S

1. GENERALITES

Le Championnat d'Alsace de Pony Games procède d'une computer-list prenant en compte les résultats obtenus sur les concours de la saison et d'une finale.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les prétendants au titre de Champion d'Alsace devront faire état d'au moins 6 participations durant la saison (hors finale). La participation à la Finale est obligatoire.

(La participation aux Championnats Interrégionaux comptera pour 2 participations ; la participation aux Championnats Départementaux comptera pour 2 participations).

3. CALCUL ET ATTRIBUTION DE POINTS

Les points attribués lors des concours le sont en fonction du classement obtenu et de la façon suivante : 1^{er} : 20 points ; 2^{ème} : 18 points ; 3^{ème} : 16 points ; etc...

Les points attribués lors de la Finale sont affectés du coefficient 2.

4. TITRES ET CLASSEMENTS

L'équipe obtenant le plus grand nombre de points est déclarée Championne d'Alsace.

Pour le classement du Championnat, les points sont attribués à l'équipe telle qu'elle est dénommée (nom de l'équipe) au 1^{er} janvier 2010.

S A U T D ' O B S T A C L E S

❖ CHAMPIONNATS D'ALSACE AMATEUR ET PRO

1. GENERALITES

PRINCIPE : les Championnats d'Alsace de Saut d'Obstacles Individuels se courent sur un concours unique dans les niveaux Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite, Pro 2 et Pro 1.

EPREUVES :

Dans chacun des niveaux sus nommés, ont lieu 2 épreuves constituant une 1^{ère} étape et une finale :

- . 1^{ère} étape : épreuve qualificative de vitesse au barème C.
- . Finale : épreuve Grand Prix en 2 manches ; la 1^{ère} au chrono, la 2^{ème} au chrono sauf dans le niveau Amateur 2 où, si le nombre d'engagés est trop important, la finale se déroulera sur une épreuve Grand Prix au barème A en temps différé.

N.B. : la 2^{ème} manche de l'épreuve Grand Prix est réservée à 25 % des partants ayant terminé le parcours ou tous les sans faute.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les cavaliers Juniors Amateurs ont la possibilité de se surclasser dans la catégorie Pro.
- Les cavaliers participant aux Championnats d'Alsace pourront courir toutes les épreuves pour lesquelles ils sont qualifiés mais ils ne pourront prétendre concourir qu'à un seul Championnat pour lequel il y aura lieu d'adresser une déclaration de participation, par écrit, au secrétariat du CRE ALSACE, 15 jours au moins avant la date des Championnats ou auprès du Président du Jury, avant le début des épreuves du 1^{er} jour des Championnats.
- Les cavaliers montant plusieurs chevaux (3 maxi) devront, avant le début de l'épreuve, déclarer celui avec lequel ils concourent pour le Championnat.
- Les engagements sous X sont interdits aux couples participant aux Championnats.

3. CALCUL ET ATTRIBUTION DES POINTS

Dans chacune des 2 épreuves composant son Championnat, chaque concurrent se verra attribuer les points ci-après en fonction de son classement dans l'épreuve : 1^{er} : 16 points – 2^{ème} : 13 points – 3^{ème} : 11 points – 4^{ème} : 10 points – 5^{ème} : 9 points – 6^{ème} : 8 points – 7^{ème} : 7 points – 8^{ème} : 6 points – 9^{ème} : 5 points – 10^{ème} : 4 points – 11^{ème} : 3 points – 12^{ème} : 2 points – 13^{ème} et suivants : 1 point.

Les points obtenus dans l'épreuve finale sont affectés du coefficient 1,5.

4. TITRES ET CLASSEMENTS

Pour être classé dans les différents Championnats, la participation à la 1^{ère} épreuve de chaque Championnat est obligatoire.

Les cavaliers éliminés ou ayant abandonné seront autorisés à participer aux 2^{èmes} épreuves de chaque Championnat hors Championnat et seront intégrés au classement de l'épreuve concernée.

Chacune des étapes fait l'objet d'un classement des participants par épreuve.

Dans chaque catégorie sera déclaré(e) Champion(ne) d'Alsace, le cavalier ou la cavalière ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue des 2 étapes.

En cas d'égalité de points à l'issue de la 2^{ème} étape, le classement de la finale départagera les concurrents.

REMARQUES :

- Le montant des dotations et des engagements figurera sur l'avant-programme à consulter sur FFECompét. Dans toutes les épreuves, 8 prix minimum seront distribués, quelque soit le nombre d'engagés.
- Les cavaliers hors région pourront participer aux épreuves mais ne seront pas pris en compte pour le classement des Championnats.
- Les côtes des épreuves sont celles des Championnats de France 2010.

❖ **CHAMPIONNATS D'ALSACE CLUB**

1. **GENERALITES**

PRINCIPE : les Championnats d'Alsace de Saut d'Obstacles Club se courent sur un concours unique.

EPREUVES : dans chacun des niveaux ci-après, a lieu 1 épreuve constituant le Championnat :
. Club 2 : épreuve Grand Prix au temps différé.
. Club Elite – Club 1 : barème A au chrono avec barrage au chrono.

2. **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les cavaliers participant aux Championnats d'Alsace pourront courir toutes les épreuves pour lesquelles ils sont qualifiés mais ils ne pourront prétendre concourir qu'à un seul Championnat.

3. **TITRES ET CLASSEMENTS**

Toutes les épreuves sus nommées sont attributives de titres. Le cavalier y obtenant le meilleur résultat sera déclaré Champion d'Alsace de sa catégorie.

REMARQUE : les engagements sous X sont interdits aux couples participant aux Championnats.

❖ **CHAMPIONNATS D'ALSACE PONAM ET CLUB PONEY**

1. **GENERALITES**

- **PRINCIPE** : les Championnats d'Alsace de Saut d'Obstacles Ponam et Club Poney se courent sur un concours unique.

- **EPREUVES** :

. Dans le cadre des Championnats d'Alsace Ponam et dans chacun des niveaux ci-après, a lieu 1 épreuve constituant le Championnat :

- . D4, B3, C3, D3 : temps différé.
- . B2, C2, D2 : barème A au chrono avec barrage au chrono.
- . B1, C1, D1, B Elite, C Elite, D Elite : barème A au chrono avec barrage au chrono.

. Dans le cadre des Championnats d'Alsace Club Poney et dans chacun des niveaux ci-après, a lieu 1 épreuve constituant le Championnat :

- . Club Poney 2 : temps différé. Epreuve réservée aux poneys B et aux cavaliers âgés de 14 ans et moins.
- . Club Poney 1 : temps différé. Epreuve réservée aux poneys C et D et aux cavaliers âgés de 18 ans et moins.
- . Club Poney Elite : temps différé.
- . Club A2 et A1 : temps différé.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les cavaliers participant aux Championnats d'Alsace pourront courir toutes les épreuves.
- Les cavaliers engageant 2 poneys dans la même épreuve, devront, avant le début de l'épreuve, déclarer celui avec lequel ils concourent pour le Championnat.
- Un poney n'a droit qu'à 2 participations dans la journée.

3. TITRES ET CLASSEMENTS

- Toutes les épreuves sus nommées sont attributives de titres. Le cavalier y obtenant le meilleur résultat sera déclaré Champion d'Alsace de sa catégorie.
- 3 prix minimum seront distribués quelque que soit le nombre d'engagés.

REMARQUE : les côtes des épreuves sont celles des Championnats de France 2010.

T R E C E T T R E C A T T E L E

❖ TREC

1. GENERALITES

PRINCIPE : le Championnat d'Alsace de TREC se dispute sur un concours unique.

EPREUVES : Club Equipe, Club Individuel, Club Elite Equipe, Club Elite Individuel, Amateur Elite Individuel.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour prétendre à l'attribution du titre, il faudra avoir terminé 3 TREC avant l'épreuve support du Championnat.

3. TITRES ET CLASSEMENT : il sera attribué un titre par catégorie sus mentionnée. Le cavalier obtenant le meilleur résultat de sa catégorie sera déclaré Champion de celle-ci.

❖ TREC ATTELE

1. GENERALITES

PRINCIPE : le Championnat d'Alsace de TREC attelé se dispute sur un concours unique.

EPREUVES : Club Poney Solo, Club Cheval Solo, Club Equidés Paire.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour prétendre à l'attribution du titre, il faudra avoir terminé 2 TREC attelés avant l'épreuve support du Championnat.

3. TITRES ET CLASSEMENTS

Il sera attribué un titre par catégorie sus mentionnée. Le meneur obtenant le meilleur résultat dans sa catégorie sera déclaré Champion de celle-ci.

V O L T I G E

1. GENERALITES

PRINCIPE : le Championnat se déroulera sur une seule manche. Pour les épreuves PRO Elite, le choix « Imposés + Libre » ou « Technique + Libre » sera défini en réunion de Commission un mois avant le Championnat d'Alsace, ceci afin de préparer les participants aux Championnats de France en fonction de l'option qu'ils y auront choisie.

EPREUVES : Club 3 Equipe, Club 2 Equipe, Club 1 Equipe, Club 1 Individuel, Club Elite Individuel, Epreuve de longe avec voltigeur, épreuve de longe sans voltigeur, Amateur Jeune Equipe, Amateur Equipe, Amateur Minime Individuel, Amateur Individuel, Amateur Pas de Deux, Pro Equipe, Pro Elite Equipe, Pro Individuel, Pro Elite Individuel, Pro Pas de Deux.

2. ATTRIBUTION DES TITRES

Toutes les épreuves sont attributives de titres. Le voltigeur, le longeur ou l'équipe obtenant le plus grand nombre de points sera déclaré(e) Champion(ne) d'Alsace.

REMARQUE : le Trophée Freddy sera reconduit lors du Championnat. Un prix du meilleur déguisement des épreuves par équipes sera décerné par les membres du jury.